

Rencontres de la médiation

Présentation des dispositifs d'accompagnement aux entreprises

Présentation du rapport des médiateurs

Pierre Pelouzet, Médiateur des entreprises
Frédéric Visnovsky, Médiateur national du crédit aux entreprises

Gap, le 16 septembre 2025

1 - LA MISSION CONFIEE AU MÉDIATEUR DES ENTREPRISES ET AU MÉDIATEUR DU CRÉDIT

Analyser

- Établir un diagnostic de la situation économique et financière des TPE - PME

Faire connaître

- Faire mieux connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté

Écouter

- Appréhender les opportunités et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces dispositifs

Un document mis à disposition : la Boîte à outils du dirigeant



VOUS ÊTES
UNE ENTREPRISE
EN CRÉATION,
EN DÉVELOPPEMENT
OU EN CROISSANCE.

03 ANTICIPATION

- Dialoguez avec vos partenaires
- 05 Dotez-vous des outils indispensables à la gestion de votre entreprise

07 ACCOMPAGNEMENT

- N'hésitez pas à vous faire accompagner
- 010 Osez le règlement amiable des différends

012 PRÉVENTION

- Utilisez les outils de diagnostic
- 014 Ouvrez les portes de la prévention de vos difficultés



Des réunions dans 25 départements



2. QUEL DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DE NOS ENTREPRISES (1/2)

Un diagnostic confirmé dans le prochain rapport de l'Observatoire du financement des entreprises

1. Une progression ralentie du chiffre d'affaires mais un taux de marge qui a continué à résister
2. Le taux d'endettement des TPE/PME a continué de reculer
3. La trésorerie reste supérieure à la moyenne pré pandémie
4. Des retards de paiement qui se détériorent
5. Les TPE-PME pénalisées par les mauvais comportements de paiement
6. Les nouveaux crédits bancaires à des niveaux comparables à la période pré-covid
7. Des difficultés d'accès au crédit qui restent limitées

2. QUEL DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DE NOS ENTREPRISES (2/2)

8. La médiation du crédit peu sollicitée
9. En cohérence avec une l'évolution de la production de crédits de trésorerie aux TPE
10. Des défaillances en forte augmentation avec des impacts plus élevés qu'avant COVID
11. Un besoin de renforcer les analyses des causes plutôt que de commenter les évolutions
12. La croissance au ralenti
13. L'investissement des entreprises à la peine
14. Un repli de l'investissement confirmé par les enquêtes
15. La faiblesse de la demande, principal obstacle à l'investissement

3. LES CONSTATS DU RAPPORT DU 23 AVRIL 2025 (1/2)

1. Des TPE-PME résilientes face aux crises, qui se sont adaptées dans un environnement toujours plus tendus mais **une trésorerie fragilisée par les mauvais comportements de paiement**
2. Une approche des entreprises en difficulté trop souvent présentée **sous l'angle des seules défaillances**, sans prendre en compte toutes les dimensions des difficultés (arrêts d'activité, fragilités financières)
3. Des chefs d'entreprise (sans permis d'entreprendre) avec des **insuffisances de formation en gestion**
4. Des acteurs de l'accompagnement très mobilisés mais un **écosystème éclaté**, facteur d'une détection lacunaire et un parcours usager complexe

3. LES CONSTATS DU RAPPORT DU 23 AVRIL 2025 (2/2)

5. Des dispositifs conçus quasi exclusivement dans une **approche à l'initiative des chefs d'entreprise** alors qu'ils peuvent être dans le déni face à des difficultés et ignorent trop souvent les nombreux dispositifs mis à leur disposition pour les aider
6. Les experts-comptables sont un partenaire privilégié mais ils font face à un **exercice illégal important**, une attention parfois moindre portée aux plus petites entreprises et des problèmes pour percevoir des honoraires de conseils quand les TPE-PME commencent à éprouver des difficultés
7. Les banques sont le partenaire financier avec lequel une relation de confiance doit être établie mais elles ne sont **pas toujours totalement transparentes** vis-à-vis de l'entreprise, par exemple quand elles font des déclarations de défaut à la Banque de France
8. Le déni ou la honte de se trouver en situation d'échec entraînent souvent une **saisine trop tardive** des différents acteurs, publics ou privés, qui pourraient aider le chef d'entreprise

4. LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DES MÉDIATEURS (1/5)

1 - Clarifier la distinction entre les entreprises en procédure collective de redressement ou de liquidation judiciaire et celles rencontrant des difficultés

Recommandation n° 1

Développer les analyses et la communication relatives aux dispositifs préventifs mis en œuvre au profit des entreprises en difficulté

2 – Renforcer la protection des TPE-PME contre les mauvais comportements de paiement

Recommandation n° 2

Envisager de modifier le régime des sanctions pour retards de paiement, en évaluant l'impact d'une amende fondée sur le pourcentage du chiffre d'affaires des entreprises

4. LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DES MÉDIATEURS (2/5)

3 - Développer la formation et l'information des chefs d'entreprise à la gestion et au traitement des aléas de l'entreprise

Recommandation n° 3

Inciter les chefs d'entreprise à se former, au moment de la création ou de la reprise d'entreprise, en leur permettant d'obtenir l'Aide à la création et à la reprise d'entreprise (ACRE) sous condition de formation

Recommandation n° 4

Sensibiliser à l'usage des outils comptables de base (tableaux de bord, plan prévisionnel de trésorerie, ratios, etc.) en fonction de la taille de l'entreprise

Recommandation n° 5

Valoriser les outils de diagnostic et d'autodiagnostic, accessibles en ligne, permettant d'anticiper d'éventuelles difficultés et de se faire aider le plus en amont possible

4. LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DES MÉDIATEURS (3/5)

4 - Mieux faire connaître les dispositifs d'accompagnement des entreprises

Recommandation n° 6 : Maintenir / renforcer l'action des comités départementaux d'accompagnement et de soutien des entreprises en difficulté (CDASED) comme facteur de mobilisation de l'écosystème.

Recommandation n° 7 : Mettre en avant l'éventail des dispositifs offerts aux chefs d'entreprise pour les accompagner dans la gestion de leur entreprise (par exemple, la réduction des délais de paiement) et les informer de l'existence des acteurs et outils d'accompagnement des entreprises en difficulté, notamment en communiquant autour de la « boîte à outils » du dirigeant

Recommandation n° 8 : Renforcer l'articulation des différents acteurs, permettant des actions coordonnées afin d'assurer une meilleure orientation des entreprises et un « parcours usager » plus fluide, notamment en créant des « équipes territoriales » entre les acteurs de l'accompagnement, animées au niveau régional, pour tenir compte des spécificités locales.

Recommandation n° 9 : Rédiger et déployer une « Charte de confiance » entre les représentants des chefs d'entreprise et les différents acteurs impliqués, pour conforter le rôle des pairs et encourager les chefs d'entreprises à s'appuyer sur ces derniers pour mobiliser les acteurs publics et privés concernés.

Recommandation n° 10

Développer une communication adaptée sur l'écosystème mis à la disposition des entreprises au moyen de témoignages (écrits ou filmés) de pairs ayant bénéficié de ces accompagnements

4. LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DES MÉDIATEURS (4/5)

5 – Faire évoluer la logique d'accompagnement

Recommandation n° 11 : Développer les démarches systématiques d'information des chefs d'entreprise, ainsi que de tous les partenaires qui les suivent au quotidien :

- À la création, sur l'importance de l'accompagnement, l'existence de formations, la nécessité de disposer d'outils de pilotage ;
- Sur les dispositifs d'accompagnement, proposés par les acteurs publics ou institutionnels, lors de tout « incident » (retard ou non dépôt des comptes, impayé bancaire, fiscal, social, honoraires...) ou recours aux mesures d'aides.

6 – Renforcer le rôle central de l'expert-comptable

Recommandation n° 12 : Sensibiliser les partenaires et acteurs de l'accompagnement des entreprises sur l'exercice illégal d'expert-comptable

Recommandation n° 13 : Sans aller vers l'instauration d'un devoir d'alerte, faire en sorte que l'expert-comptable informe systématiquement les chefs d'entreprise des dispositifs existants à l'ouverture de la relation (accompagnement, formations, outils de pilotage, ...) et lors de toute difficulté (retard dans la transmission des informations pour établir les états financiers, situation dégradée, etc.).

Recommandation n° 14 : Examiner les modalités de création, de financement et de gestion d'un fonds pour intervenir au profit des TPE-PME (selon des critères à définir) qui n'ont pas les ressources suffisantes pour payer des prestations de conseils des experts comptables

4. LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DES MÉDIATEURS (5/5)

7 – Renforcer le rôle préventif du banquier

Recommandation n° 15

Prévoir une obligation d'information du chef de l'entreprise lorsqu'une déclaration de défaut est faite à la Banque de France, se traduisant par un dialogue renforcé avec sa banque sur l'analyse de la situation de l'entreprise.

8 - Renforcer le soutien psychologique des chefs d'entreprise et favoriser le rebond

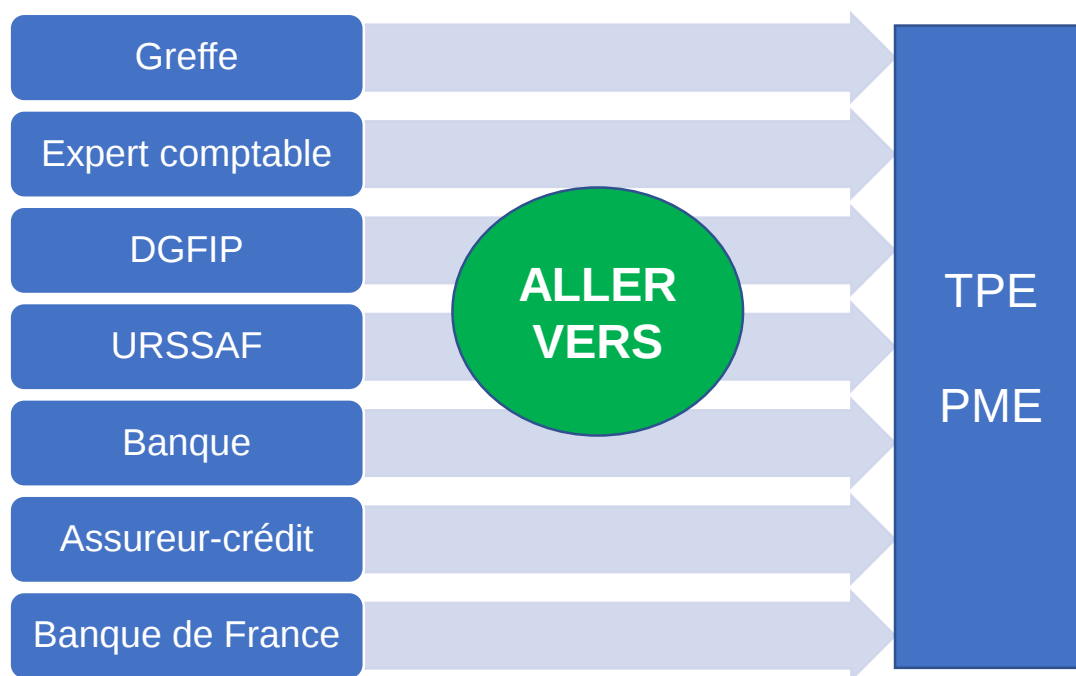
Recommandation n° 16

Examiner les modalités de mises en œuvre des recommandations du rapport BOURBOULOUX, notamment sur la réforme du livre VI du code de commerce

5. LA MISE EN ŒUVRE : 2 AXES PRIORITAIRES (1/2)

1

Faire évoluer la logique d'accompagnement



- Démarches systématiques d'information sur les formations, les outils de pilotage, sur les dispositifs d'accompagnement lors de tout incident ou recours aux mesures d'aide

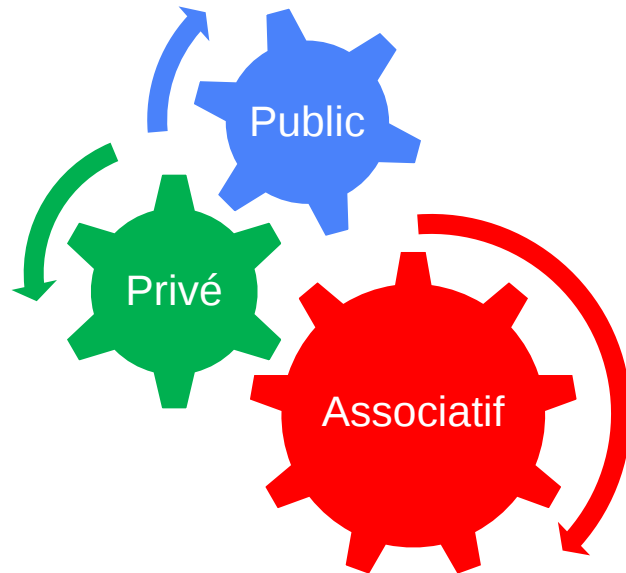
Objectif : adoption d'une charte lors d'un Comité national mi-octobre

5. LA MISE EN ŒUVRE : 2 AXES PRIORITAIRES (2/2)

2

Renforcer l'animation régionale/départementale

- Les comités départementaux d'accompagnement et de soutien des entreprises en difficulté comme facteur de mobilisation de l'écosystème
- Articuler les différents acteurs avec des actions coordonnées pour une meilleure orientation des entreprises et un « parcours usager » plus fluide



- La DGFIP a sollicité 5 départements (Loiret, Manche, Var, Haute-Savoie, Vendée) afin d'**identifier de bonnes pratiques** en matière d'information, de prévention, de coordination des actions.
- L'objectif est de faire émerger des solutions au niveau local en vue d'en proposer la généralisation au niveau national.